

Image not found or type unknown



Pv arrêt très gênant

Par **Desiré917**, le **11/06/2019** à **14:47**

Bonjour, je viens de recevoir un pv pour arrêt très gênant pour la circulation publique.

Sur le pv électronique reçu aucun montant d'amende n'est stipulé si ce n'est l'amende forfaitaire et celle majorée.

Il est noté sur le pv que l'infraction a eu lieu à une intersection alors que celle ci est inexistante. J'aimerais la contester comment faire?

Par **Visiteur**, le **11/06/2019** à **19:06**

Bonjour

Votre PV comporte un paragraphe relatif à la procédure de contestation.